



Sommaire

PREMIÈRE PARTIE : ANTICIPER L'INÉLUCTABLE	11
A. ANTICIPER LE DÉCÈS	13
§1. Anticiper son décès	15
I. L'anticipation dans le cadre successoral	15
1) Revisiter le secteur d'imputation de la libéralité	15
a) De la bonne utilisation des clauses usuelles	15
b) De la bonne utilisation de clauses atypiques	20
2) Alléger l'imposition de la transmission	24
a) Anticiper grâce à un legs net de frais et droits	26
b) Anticiper grâce à la réincorporation dans une donation-partage transgénérationnelle d'une donation de plus de 15 ans	28
3) Rédiger une <i>professio juris</i> en présence d'éléments d'extranéité	29
a) Rédaction d'une clause standard de <i>professio juris</i> successorale	30
b) Rédaction de la <i>professio juris</i> et stratégies successorales basées sur le choix de la loi étrangère : l'exemple de la loi anglaise	32
c) Rédaction de la <i>professio juris</i> et stratégies successorales basées sur le « choix » de la loi française	35
II. L'anticipation hors du cadre successoral	40
1) Revisiter les avantages matrimoniaux	40
a) Rédaction d'une clause d'attribution intégrale de communauté optionnelle	40
b) Rédaction d'avantages matrimoniaux alternatifs	42
c) Rédaction d'une clause de préciput « à objet étendu »	44
2) Revisiter la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie	49
§2. Anticiper le décès d'autrui	51
1) Le recours à une clause de droit de retour	51
a) Variations sur l'objet du retour conventionnel	52
b) Variations sur le temps du retour conventionnel	55
2) Le recours à un pacte de préférence	59
a) Préciser la nature du droit de préférence : une faculté d'acquisition prioritaire	59
b) Préciser les parties au pacte de préférence	60
c) Préciser la durée du pacte de préférence	60



d) Préciser le fait générateur du pacte de préférence	60
e) Préciser l'objet de la notification opérée	61
f) Préciser la mise en œuvre du pacte de préférence.....	62
3) Le recours à une clause statutaire d'agrément.....	63
a) La nécessité d'une clause statutaire d'agrément.....	63
b) Les modalités d'une clause statutaire d'agrément	65
c) Les limites d'une clause statutaire d'agrément	67
B. ANTICIPER LA RETRAITE	69
§1. Assurer la pérennité de l'entreprise	71
I. Anticiper le départ à la retraite du dirigeant d'une société d'exploitation.....	71
1) Première hypothèse : incertitudes du dirigeant	72
a) La transmission sous le régime de faveur Dutreil	72
b) Les conséquences en matière de plus-value	75
2) Seconde hypothèse : confiance du dirigeant.....	76
a) Première étape du FBO : la donation-partage des parts sociales ou actions	77
b) Deuxième étape du FBO : l'apport des parts sociales ou actions à une société holding	78
c) Le sort des parts sociales ou actions conservées par le donateur	80
II. Anticiper le départ à la retraite de l'exploitant du fonds de commerce	83
1) Première hypothèse : le fonds ne peut pas être conservé	83
2) Seconde hypothèse : le fonds peut être conservé.....	85
§2. Anticiper la pérennité de son train de vie	88
1) Le maintien du train de vie et le démembrement de propriété de l'immeuble.....	91
a) Le donateur peut-il valablement se réserver le pouvoir de décider seul de la vente future du bien donné en nue-propriété ?.....	92
b) Le donateur peut-il valablement se réserver le pouvoir de décider seul du sort du prix en cas de vente future du bien donné en nue-propriété ?	93
2) Le maintien du train de vie et le démembrement des liquidités et actifs financiers ..	96
a) Le piège de l'article 774 bis du CGI.....	96
b) Sortir du piège de l'article 774 bis du CGI	98



SECONDE PARTIE : ANTICIPER UN RISQUE	103
A. ANTICIPER UNE RUPTURE	105
§1. Anticiper le mauvais état du lien	107
I. L'anticipation d'une séparation des époux.....	107
1) L'anticipation par les tiers	107
a) La clause d'exclusion de communauté.....	108
b) La clause d'entrée en communauté	109
2) L'anticipation par le couple	110
a) Comment assurer l'efficacité des clauses d'exclusion des biens professionnels dans les « anciens » contrats de participation aux acquêts ?	111
b) Quels sont les nouveaux champs ouverts à l'ingénierie notariale des contrats de communautés conventionnelles ?	114
II. L'anticipation d'une séparation des parents	116
1) Validité de la clause de l'article 384 du Code civil	117
2) Rédaction de la clause de l'article 384 du Code civil	118
a) Qui peut utiliser la clause d'exclusion de l'administration légale ?	118
b) Qui peut être tiers administrateur ?	119
c) Quels pouvoirs peuvent être confiés au tiers administrateur ?	120
d) Comment organiser la gestion par le tiers administrateur ?	121
3) Efficacité de la clause de l'article 384 du Code civil dans un contexte international	122
a) Détermination de la loi applicable	122
b) Anticiper le risque d'inefficacité de la « clause 384 » dans un contexte international.....	125
§2. Anticiper le mauvais état du bien	130
1) S'informer sur l'état du bien	130
a) Consulter les différentes sources d'information	130
b) Applications pratiques	133
2) Apprécier les risques de l'état du bien.....	134
a) Les risques liés au mauvais état juridique lié à la construction irrégulière	134
b) Le mauvais état matériel lié à la pollution, aux vices ou au sinistre	138
3) Évaluer le bien selon son état	139
4) Répercuter le coût de l'état du bien	141
a) Si la dette est à la charge définitive du donataire.....	141
b) Si la dette est à la charge définitive du donateur.....	142



B. ANTICIPER UNE VULNÉRABILITÉ.....	145
§1. Anticiper sa propre vulnérabilité	148
1) La rédaction d'un mandat de protection future	150
a) Préciser le choix du ou des mandataires	150
b) Optimiser la gestion des patrimoines complexes	152
c) Préciser dans le mandat notarié les pouvoirs du mandataire	154
d) Améliorer le contrôle de l'exécution du mandat notarié.....	158
2) L'adaptation du mandat de protection de future à la vulnérabilité d'un chef d'entreprise	160
a) Points de vigilance, en présence d'une société, quant au choix du mandataire ...	160
b) Préciser la mission du mandataire	163
3) Assurer l'efficacité du mandat de protection future dans un contexte international	163
a) Assurer l'application de la loi française.....	165
b) Anticiper les difficultés d'exécution	166
§2. Anticiper la vulnérabilité d'autrui	172
I. La vulnérabilité d'un mineur	172
1) L'instrument à écarter : le mandat de protection future pour autrui	173
2) Que proposer lorsque le mineur n'a qu'un seul parent ?.....	174
a) Toujours proposer la désignation anticipée du tuteur.....	174
b) Parfois, à titre complémentaire, proposer un mandat à effet posthume	180
3) Que proposer lorsque le mineur a ses deux parents ?	182
a) Que proposer aux parents qui s'entendent ?.....	182
b) Que proposer au parent qui souhaite exclure le survivant ?.....	184
II. La vulnérabilité d'un majeur	190
1) Que proposer si autrui est un majeur incompetent ?.....	190
a) Les biens difficiles à gérer.....	190
b) Les biens trop faciles à liquider	194
2) Que proposer si autrui est un majeur protégé ?.....	195
a) Toujours : anticiper le régime de protection de son enfant	195
b) Parfois : un mandat à effet posthume.....	200